

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6107**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction, Spécialité Économie de la construction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, Administrateur(trice) général(e) du CNAM

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Liste des activités visées par la licence :

Le titulaire de la **Licence professionnelle BÂTIMENT ET CONSTRUCTION Spécialité : économie de la construction** intervient dans toutes les phases de la construction depuis l'intention de construire du maître d'ouvrage jusqu'à la gestion du bâtiment en passant par les phases de programmation, d'études et de conception puis de réalisation.

Il assure l'organisation et le suivi économique et financier de toutes les phases d'un projet de rénovation, de construction ou de réalisation d'ouvrages d'utilité publique.

Ce professionnel travaille dans les cabinets d'architectes ou de météré, dans les entreprises privées des secteurs du bâtiment, des travaux publics. Il œuvre également auprès des établissements publics locaux (Centres communaux, OPHLM ...) ou des collectivités territoriales (Conseils généraux, régionaux, communes...). Au sein de ces dernières structures, il intervient dans toute action ou projet relevant des domaines suivants : administratif et juridique, politiques d'aménagement et de développement du territoire, interventions techniques sur bâtiments (crèches, écoles, hôpitaux, piscines...).

Dans ce contexte il sera conduit à :

- réaliser des études de faisabilité du projet d'ouvrage ou d'installation (chiffrage, métré, études de prix),
- mettre en œuvre les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence, rédiger les pièces administratives, dépouiller, analyser ces offres et passer les marchés,
- expertiser les procédés techniques identifiés ou proposés, mettre en place les méthodes d'organisation et le coût de l'opération envisagée,
- effectuer l'étude d'exécution en élaborant le budget, les enveloppes financières affectées aux différents travaux, les plannings des enveloppes, les études, le planning des travaux et le contrôle de leur exécution des travaux,
- assurer la coordination technico-économique des travaux en dialoguant avec les intervenants techniques, financiers et juridiques concernés par le projet,
- assurer les missions SPS (Sécurité, Protection, Santé) : déclarations préalables aux travaux, établissement et mise à jour des plans généraux de coordination, du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, du plan particulier de sécurité et de protection de la santé, du registre-journal, du livre de bord complété au fur et à mesure de l'avancement du chantier; du CIESSC (Collège Inter Entreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de travail),
- arbitrer les litiges économiques, réaliser des diagnostics et expertises judiciaires, d'assurances (amiante, plomb, radon, loi Carrez, vérification des coûts des sinistres...),
- assurer une veille juridique portant sur la sécurité, les conditions de travail, l'environnement et le droit social dans le secteur du BTP (création d'une liste documentaire et de synthèses documentaires sur des sujets techniques, application des méthodes de recherche bibliographique, rédaction de documents techniques).

#### Compétences évaluées :

Capacité à se positionner dans l'équipe de maîtrise d'œuvre et dans le déroulement d'une opération de construction

Maîtrise de la législation du bâtiment, de la réglementation de la construction et des référentiels techniques

Maîtrise étendue des systèmes constructifs, des matériaux et de leur mise en œuvre

Maîtrise de l'outil informatique et des procédures de dématérialisation des dossiers

Pratique de l'anglais technique dans le domaine du bâtiment

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### Secteurs d'activités :

Le titulaire de la licence professionnelle Bâtiment et Construction spécialité Economie de la construction intervient au sein d'entités du secteur privé ou public : bureaux d'architectes ou de météré, sociétés d'études et de services spécialisées dans des activités relatives au domaine de la construction, entreprises privées des secteurs du bâtiment, des travaux publics, collectivités territoriales, opérateurs de service public...

#### Types d'emplois accessibles :

Les titulaires de la certification sont destinés à occuper des postes à responsabilités dans les cabinets de maîtrise d'œuvre, d'économiste

ou dans les collectivités locales.

- Economiste, métreur
- Maître d'œuvre

Autres possibilités : Conducteur de travaux du bâtiment ; Chef de projet, chef d'agence ; Chargé d'étude ; Dessinateur ; Agent territorial (Urbanisme et aménagement et Patrimoine bâti) ; Enseignant en économie de la construction.

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1108 : Métier de la construction

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1104 : Dessin BTP

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

Pour obtenir la licence professionnelle Mention Bâtiment et construction spécialité Economie de la construction (60 ECTS), le candidat doit démontrer ses compétences et qualifications dans les trois composantes de certification suivantes :

1) La réussite à des examens écrits de contrôle des connaissances nécessaires à la programmation, l'étude, la conception et la réalisation d'un projet de construction : économie générale et économie du BTP, droit social et droit de la construction, chiffrage et prescriptions, missions d'ordonnement, de pilotage et de coordination des chantiers, gestion des coûts, qualité (plan d'action qualité, normes ...), sécurité, communication et anglais professionnel (42 ECTS).

2) Un stage tuteuré avec le soutien d'un tuteur professionnel en bureau d'études spécialisé en économie de la construction, dans un cabinet d'architecture ou chez un maître d'ouvrage. Ce stage donne lieu à la production d'un mémoire d'activités professionnelles qui sera soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants (5 ECTS).

3) La conduite d'un projet tuteuré par un enseignant de la licence professionnelle et par un professionnel. Ce projet consistera en la mise en œuvre sur le terrain d'un des aspects du métier d'économiste en bâtiment : réalisation d'un métré, chiffrage ou rédaction d'une partie du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ce projet donnera lieu à un rapport d'activités professionnelles et à la présentation orale des résultats avec un support visuel (13 ECTS).

Dans le cas de la formation par l'apprentissage et en alternance, l'apprenti (âgé de moins de 26 ans) doit être pourvu d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise support du secteur industriel concerné. Les candidats sont sélectionnés de la manière suivante : admissibilité après étude des dossiers de candidature et/ou entretien, puis admission après obtention d'un contrat d'apprentissage.

Pour les professionnels qui justifient d'une expérience significative en durée et en responsabilité dans la spécialité de la licence une validation des acquis par l'expérience est possible (VAE). Après avoir suivi une réunion d'information le candidat remplit un dossier de pré-entretien et prend rendez-vous avec un conseiller VAE. L'objectif de cet entretien est d'étudier et d'apprécier le projet de validation au regard du parcours de formation initiale et de l'expérience professionnelle et/ou personnelle. Le dossier est ensuite examiné par une commission pédagogique constituée d'enseignants et de professionnels du bâtiment. La validation finale de la VAE est ensuite effectuée devant un jury constitué d'enseignants de l'établissement.

#### **Contenu des enseignements :**

##### **Economie générale, économie du BTP : 8 ECTS**

Compétences attendues :

Développer la maîtrise de l'environnement économique général, du BTP

Connaître les différents intervenants de l'acte de construire

Savoir contrôler un projet de manière qualitative, quantitative et financière en le menant de concert avec les différents acteurs

##### **Bâtiment : 26 ECTS**

Compétences attendues :

Allier les compétences techniques et le savoir dans le domaine du coût

Savoir déterminer si le projet est réalisable financièrement avec travail sur le CCTP et connaissances sur le TCE

Allier les compétences techniques et le savoir dans le domaine du coût

Savoir déterminer si le projet est réalisable financièrement par le métré et le chiffrage

Savoir démarrer, gérer, organiser et terminer un chantier en fonction des délais, des coûts, des hommes et des objectifs visés

Savoir démarrer, gérer, organiser et terminer un chantier en fonction de la qualité et de la sécurité (Manager par la qualité, mener une action spécifique en matière de protection de la santé)

##### **Droit : 4 ECTS**

Compétences attendues :

Développer la maîtrise de l'environnement juridique et social

##### **Communication, culture, expression et anglais : 4 ECTS**

Compétences attendues :

Maîtriser une rédaction adaptée aux différents textes de la vie professionnelle (construire un écrit, adapter le langage, améliorer la clarté, consolider les acquis en anglais)

**Stage ou activité en entreprise : 5 ECTS**

Compétences attendues :

Mise en application des compétences, formaliser l'activité par un rapport écrit, présenter oralement un sujet d'études et proposer une analyse de l'activité (prise de recul)

**Projet tuteuré : 13 ECTS**

Compétences attendues :

Réaliser un projet, synthèse de l'ensemble des acquis théoriques, seul ou en groupe

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements,</li> <li>• 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification</li> <li>• 20 % de professionnels</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements,</li> <li>• 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification</li> <li>• 20 % de professionnels</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements,</li> <li>• 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification</li> <li>• 20 % de professionnels</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	<p>Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 12 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 membres délibératifs (l'administrateur du Cnam ou son représentant, 4 enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, 2 représentants professionnels)</li> <li>- 5 membres invités de droit (le responsable VAE de la spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam)</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 juillet 2005 (n° d'habilitation 20050411)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO du 26 avril 2002

**Références autres :**

Arrêté du 28 juin 2012 (n°habilitation 20050411)

Arrêté du 23 juillet 2015 (n°habilitation 20050411)

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Promotion 1 : 2008-2009**

Nombre de diplômés : 10

Nombre de réponses à l'enquête : 9

Situation avant l'entrée en formation : 5 en activité - 4 sans emploi

Situation à l'issue de la formation : 9 en emplois dont 3 ont évolué professionnellement et 1 création d'entreprise

**Promotion 2 : 2009-2010**

Nombre de diplômés : 13

Nombre de réponses à l'enquête : 12

Situation avant l'entrée en formation : 7 en activité - 5 sans emploi

Situation à l'issue de la formation : 11 en emplois dont 5 ont évolué professionnellement

Poursuite d'études : 1

**Promotion 3 : 2010-2011**

Nombre de diplômés : 13

Nombre de réponses à l'enquête : 13

Situation avant l'entrée en formation : 9 en activité - 4 sans emploi

Situation à l'issue de la formation : 13 en emplois dont 9 ont évolué professionnellement

**Autres sources d'information :**

<http://www.cnam-champagne-ardenne.fr>

<http://www.cnam.fr>

<http://www.cnam-champagne-ardenne.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris ( 75) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Ardennes ( 08) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Aube ( 10) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Marne ( 51) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Haute-Marne ( 52) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Bourgogne Franche-Comté - Doubs ( 25) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Bourgogne Franche-Comté - Jura ( 39) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Bourgogne Franche-Comté - Haute-Saône ( 70) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Bourgogne Franche-Comté - Territoire de Belfort ( 90) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Cher ( 18) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Eure-et-Loir ( 28) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Indre ( 36) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Indre-et-Loire ( 37) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Loir-et-Cher ( 41) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Centre - Loiret ( 45) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Maine-et-Loire ( 49) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Mayenne ( 53) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Sarthe ( 72) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Vendée ( 85) []

CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres d'enseignement de Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Franche Comté, Centre, Pays de la Loire

**Historique de la certification :**